

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2015

Président : M. Christian HAAS
Vice-présidente : Mme Corinne FLOREY BARDET
Secrétaire : M. Alessandro CALABRESE
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Dominique PERRIN, M. Cédric VINCENT

Sont présents :

M. Michel BELLEGO, M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Michele COLLEONI, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Xavier FRANCEY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN

Excusés :

Mme Carole ESTOPPEY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Bénédicte MARMY, M. Muharrem TEMEL

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Ecole des Morgines – Réfection des extérieurs – Crédit d'investissement (Fr. 680'000.--) (09-15.02) **p. 1384 Arrêté**
 - b) Remplacement d'un lift poids-lourd – Dépôt central Gérard-de-Ternier – Crédit d'investissement (Fr. 100'000.--) (010-15.02) **p. 1384 Arrêté**

Séance ordinaire du 26 février 2015**7) Commission des affaires sociales - Séance du 4 février 2015****Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

Octroi d'une subvention d'investissement de Fr. 445'000.-- pour l'acquisition de l'ameublement intérieur mobile pour la crèche de la Chapelle (07-15.01)

p. 1385 Arrêté**8) Commission des travaux et constructions –****Séance du 5 février 2015****Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO****Commission des finances et gestion des immeubles locatifs****Séance du 17 février 2015 - Rapporteur : M. Damien SIDLER**

Rénovation de la dalle du parking de l'immeuble 70, route du Pont-Butin – Crédit d'investissement (Fr. 2'250'000.--) (08-15.01)

p. 1391 Arrêté**9) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs****Séance du 17 février 2015 - Rapporteur : M. Damien SIDLER**

Liaison informatique des nouveaux bâtiments communaux administratifs en fibre optique (boucles II et III) – Crédit d'investissement (Fr. 210'000.--) (05-15.01)

p. 1396 Arrêté**10) Résolution des groupes PDC, PLR, Socialiste, Mme Richert et M. Mathieu (Les Verts) et M. Perrenoud (UDC), relative au quartier de l'Adret****p. 1397 Résolution****11) Commission de la culture - Séance du 2 février 2015 -****Rapporteuse : Mme Luisa PENTZKE**

a) Réflexion sur les animations proposées à Lancy sur le thème de la lecture

p. 1403 Information

b) Information sur le service de la culture et de la communication

p. 1404 Information

c) Divers

12) Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séance du 3 février 2015 –**Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Elections municipales 2015 – Audition de représentants de la Fondation Lancy-Médias concernant l'émission politique proposée dans le cadre des élections municipales

p. 1404 Information

b) Divers

13) Commission des affaires sociales - Séance du 4 février 2015**Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

a) Fonctionnement de la représentation du Conseil municipal auprès des centres de loisirs de la commune

p. 1405 Information

b) Divers

14) Commission des travaux et constructions –**Séance du 5 février 2015****Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO**

Election du-de la Président-e

p. 1406 Information**15) Propositions individuelles et questions****p. 1406****16) Questions du public****Annexe**

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. HAAS : Mesdames, Messieurs, je vous souhaite à tous cordialement la bienvenue à ce Conseil municipal du 26 février 2015.

Avant de commencer cette séance, je vais vous demander de vous lever et nous allons observer une minute de silence à la mémoire de Mme Maria Belen GOMEZ, Conseillère municipale de 2011 à 2014, décédée subitement et prématurément.

L'assemblée observe une minute de silence.

M. HAAS : nous adressons également nos condoléances à M. Damien SIDLER, qui a eu la douleur de perdre son papa le 4 février.

En préambule, j'aimerais encore excuser l'absence de Mme ESTOPPEY, de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, de Mme MARMY et de M. TEMEL, et le retard de M. FONTAINE.

Avant d'attaquer cette séance formellement, je vous adresse quelques mots pour cette présidence de la dernière ligne droite. C'est un peu particulier d'être désigné Président à quelques encablures de la fin d'une législature et c'est particulier pour moi parce que je sais que vous êtes plusieurs ce soir déjà à avoir décidé de ne pas être dans la course pour les cinq prochaines années.

C'est particulier parce que nous avons déjà partagé beaucoup et que de nombreuses décisions devront encore être prises ensemble. Les enjeux qui attendent la Ville de Lancy sont considérables, l'aménagement de grands projets, la mobilité, l'intégration des générations et des origines différentes, la réponse à l'insécurité par la culture, bref nous avons de beaux défis politiques devant nous.

Je vous souhaite donc et je nous souhaite donc quelques débats passionnés ou du moins passionnants, mais surtout, et au vu du contexte de la campagne, que ces débats soient toujours empreints de respect, de franchise et de loyauté.

D'ailleurs, pour se créer des conditions-cadre les plus favorables possibles, à l'issue de cette séance, je vous invite tous à un apéritif au carnotzet.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FAVRE : je suis très content de finir ma carrière de politicien sous vos ordres et deuxièmement je m'inscris pour l'apéro.

Troisièmement, j'aimerais modifier l'ordre du jour et ajouter la résolution, que vous avez trouvée sur vos places, au point 10) de l'ordre du jour.

M. HAAS : comme de coutume, je propose que cette résolution soit inscrite à l'ordre du jour après les arrêtés. Elle devient donc le point 10) et les points suivants sont décalés.

Séance ordinaire du 26 février 2015**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2015**

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. HAAS : en premier lieu, vous avez tous reçu une invitation au Festival des jeunes parmi le jazz qui débutera le 27 février 2015 à la Ferme Marignac. Nous vous encourageons à vous y rendre.

Ensuite, une implication plus personnelle, vous avez tous été invités à la course pédestre à travers le coteau de Bernex. Je laisserai à Mme VERGAIN, Présidente de la Commission des sports, le soin d'inscrire une majorité d'élu-e-s pour cette future compétition.

Une troisième invitation, que vous avez également tous reçue, datée du 20 février 2015. Il s'agit d'une invitation à la Journée des familles aux Evaux le dimanche 26 avril 2015. Je vous encourage également tous à vous y rendre.

Le Bureau a reçu un courrier adressé à M. RENEVEY, Maire, mais en copie conforme aussi adressé à la présidence du Conseil municipal et dont le Bureau a décidé de vous donner lecture. C'est un courrier de l'ALMA. Je passe la parole à M. CALABRESE.

M. CALABRESE :

« Monsieur le Président du Conseil municipal,

Afin de nous assurer que vous seriez bien au courant de notre démarche, nous vous envoyons, par la présente, copie de notre lettre au Conseil administratif de la Commune de Lancy.

En attendant de pouvoir suivre le débat sur ce projet lors d'une séance du Conseil municipal, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos salutations les meilleures.

Concerne : projet de « gare de trams » au chemin des Palettes

Monsieur le Maire, cher Monsieur Renevey,

Par la présente, nous souhaitons vous remercier sincèrement, ainsi que vos responsables directs, de nous avoir reçus le 20 janvier et de nous avoir permis de voir l'évolution du projet de la prolongation du tram 15. Votre proposition de privilégier la variante « chemin des Semailles en zone 30, avec fermeture au trafic de transit et avec priorité à la mobilité douce » est bien appréciée et nous confirme que vous prenez bien en compte une partie des soucis des habitants. Nous attendons avec impatience votre invitation pour la présentation de la suite du projet.

Nous souhaitons par la présente aussi vous faire part de nos observations à propos du projet de nouvelle station de tram à l'arrêt « Palettes », que par simplification nous appellerons la

Séance ordinaire du 26 février 2015

« gare de trams ». Cette gare est un élément important pour la prolongation du tram vers les Cherpines et Saint-Julien.

Ce projet est traité dans le cadre du PDQ et de l'aménagement du quartier des Semailles qui reste encore à finaliser. Trois ateliers se sont réunis en octobre et novembre 2014 et le dernier en janvier 2015. ALMA a participé en tant que « groupe de pression » à ces ateliers. Quatre variantes ont été présentées par les services du Canton de Genève et ses mandataires.

Notre constat de base : ces quatre variantes se fondent sur les mêmes hypothèses économiques et techniques :

- Les contraintes d'exploitation : la ligne 12 doit être en terminus à cet endroit et la ligne 15 de passage.
- Les TPG « rappellent que jusqu'en 2030, les trams seront monodirectionnels ». « Il n'y pas d'autre solution que ces trams avec boucle ».
- Il est précisé « que l'achat de nouveaux trams n'a pas été retenu pour des questions financières » et le fait « de ne pas devoir changer de cabine (tram bidirectionnel) évite une dépense de 300'000 CHF/an ».

Les conséquences de ces choix sont importantes : une immense boucle ovalisée de tram est présentée par les concepteurs comme étant « indispensable ». Cette boucle présente toutefois les inconvénients majeurs suivants pour Lancy-Sud :

- Elle occupera environ un demi-hectare de terrain,
- Elle sera source de bruits importants,
- Elle entraînera le déplacement des logements initialement prévus et conduit à densifier le quartier des Semailles localement de manière disproportionnée,
- Elle rendra nécessaire la réalisation d'installations et d'équipements importants qui devront être probablement financés en grande partie par la commune,
- Elle complexifiera les croisements de rails avec la circulation de la mobilité douce,
- Elle fait craindre une entrée difficile de la circulation dans le chemin des Palettes,
- Elle contraint à pérenniser un aménagement du territoire médiocre pour un « besoin TPG » qui n'a qu'une durée de vie de 15 ans.

Conclusion : ces choix sont peu respectueux de la vie des habitants des quartiers des Semailles et des Palettes ! A l'évidence, en dépensant moins on rend de plus en plus difficile la vie des habitants de quartier qui subissent déjà beaucoup de contraintes.

Une autre variante permet-elle de supprimer cette boucle ?

Oui, à condition de mettre en service des trams bidirectionnels.

Ce choix a des conséquences financières et techniques qu'il faut comparer aux coûts et aux inconvénients des quatre variantes évoquées ci-dessus.

Le projet de trams bidirectionnels :

- Se développerait de manière linéaire le long de l'avenue des Communes-Réunies,
- Simplifierait les équipements et bâtiments nécessaires à l'exploitation,
- Supprimerait les bruits liés à la boucle,
- Réduirait l'emprise au sol du projet,
- Autoriserait un développement plus harmonieux du PDQ Semailles,
- Réduirait les coûts à la charge de la Commune de Lancy,
- Permettrait aux trams 12 et 15 de devenir interchangeables.

Séance ordinaire du 26 février 2015

Monsieur le Maire, cher Monsieur Renevey, nous ne sommes pas des spécialistes de ces questions, mais le bon sens est la clef des bonnes solutions. C'est pourquoi nous demandons qu'une nouvelle variante soit analysée rapidement avec uniquement des trams bidirectionnels. Il y va du respect des habitants des quartiers de Lancy-Sud et du succès de la mise en place du PDQ des Semailles qui risquerait sinon de susciter de nombreuses contestations.

Nous comptons sur vous pour convaincre vos collègues du Conseil administratif et du Conseil municipal du bien-fondé de notre demande et d'intervenir auprès des Autorités du Canton pour que cette étude soit réalisée rapidement.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour en discuter de vive voix de manière plus approfondie.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, cher Monsieur Renevey, de recevoir nos meilleures salutations.

*Martin MIERZWICKI
Président d'ALMA »*

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : j'ai une communication. Vous annoncer que lors de la séance du Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates de mardi soir, cette commune a refusé le projet de groupement intercommunal concernant l'école du Sapay. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit de ma plus belle plume, au nom du Conseil administratif, la proposition que la Ville de Lancy, suite à ce refus, prenne en charge la gestion de l'école du Sapay. Nous attendons une réponse de la Commune de Plan-les-Ouates. Pour les détails, je propose d'en parler lors de la prochaine Commission des travaux puisque, de toute façon, ce sujet est à l'ordre du jour de cette séance.

M. LANCE : je vous informe que Mme TEL a décidé de renoncer à sa fonction de huissière du Conseil municipal pour des raisons de santé. Celle-ci conserve son poste au service des affaires sociales, ainsi que sa fonction de huissière lors des mariages.

Pour le moment, et pour nous donner un temps d'observation, le Conseil administratif a décidé de ne pas repourvoir le poste de huissière du Conseil municipal. C'est Mme CRISAFULLI qui s'occupera des projections à l'écran.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 26 février 2015**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Ecole des Morgines – Réfection des extérieurs – Crédit d’investissement (Fr. 680'000.--)
=====

M. RENEVEY : il s’agit de la réfection essentiellement des préaux extérieurs de l’école, ainsi que des abords immédiats. Nous proposons que ce projet soit débattu à la Commission de l’environnement.

M. HAAS : le Bureau vous propose d’entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer sans débat à la Commission de l’environnement pour son traitement.

L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l’environnement et du développement durable.

b) Remplacement d’un lift poids-lourds – Dépôt central Gérard-de-Ternier – Crédit d’investissement (Fr. 100'000.--)
=====

M. RENEVEY : il s’agit d’un lift que nous possédons actuellement, mais qui est en panne depuis déjà quelque temps. Il s’agit de mettre à disposition un nouveau lift pour l’utilisation du dépôt de la voirie pour que l’on puisse aussi faire le maximum de menus travaux directement par ledit service. Là aussi, le Conseil administratif vous propose de débattre de ce projet à la Commission de l’environnement.

M. HAAS : le Bureau vous propose également d’entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer à l’identique à la Commission de l’environnement pour son traitement.

L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l’environnement et du développement durable.

M. FONTAINE : j’ai une question. Pourquoi le renvoi à la Commission de l’environnement ?

M. HAAS : c’est une décision du Bureau, mais pour l’explication et la cohérence, je passe la parole à M. le Maire.

M. RENEVEY : le Conseil administratif a suggéré d’en parler à la Commission de l’environnement pour une raison très simple : pour ces sujets qui concernent tant la gestion des rénovations de préaux d’écoles que de menus travaux qui ont lieu directement dans le dépôt de la voirie, il nous a semblé plus cohérent que les gens qui produisent les documents et qui utilisent ces infrastructures soient ceux qui sont les plus à même de l’expliquer. A la Commission de l’environnement, nous avons le chef de service ainsi que les responsables de service qui non seulement ont rédigé le message, mais qui de plus connaissent les infrastructures, les besoins, et comme il y a un vrai lien entre le service de l’environnement et la Commission de l’environnement, il nous semblait plus adéquat que ce genre de projets passe dans cette commission.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. HAAS : je vous confirme, M. FONTAINE, que le message est bien rédigé par ces services avec la documentation ad hoc.

**7) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 4 février 2015 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

**Octroi d'une subvention d'investissement de Fr. 445'000.— pour l'acquisition de
l'ameublement intérieur mobile pour la crèche de la Chapelle**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI nous informe qu'au vu des circonstances particulières de commande de mobilier mobile spécialisé pour la crèche Les Couleurs du monde qui ouvrira ses portes en septembre prochain, le Conseil municipal doit se prononcer en urgence sur l'acceptation d'une subvention d'investissement de Fr. 445'000.--, afin que la Direction de la crèche puisse passer commande et recevoir le mobilier au plus vite.

La commission a reçu Mme MASSARENTI (Directrice de la crèche Les Couleurs du monde) afin qu'elle nous explique de quel mobilier il s'agissait et son aménagement. L'institution pourra accueillir 150 enfants, dont 98 places pour la sieste, car certains seront à temps partiel. Elle nous explique que le mobilier choisi est spécialement conçu pour les crèches, de très bonne qualité, répondant aux normes européennes et qu'il est en bois massif. Les lits sont très onéreux mais légers, à roulettes et facilement déplaçables.

En réponse à une question d'un commissaire, elle confirme que le mobilier de la crèche actuelle fera partie du déménagement. M. DEMIERRE complète en mentionnant que s'il devait rester des choses, ce serait employé par le jardin d'enfants du Petit prince qui reprendra la maison.

Dans cette somme, sont également compris les poussettes, l'aménagement du sous-sol, la commande d'un an de papier-toilettes, l'achat d'ordinateurs, l'aménagement d'une buanderie, les tables pour la salle de rencontre et le hall d'accueil, l'aménagement des locaux pour le personnel (env. 40 à 50 employés).

Un commissaire demande pourquoi cet investissement est traité comme une subvention. M. BAERTSCHI répond que les Fr. 445'000.-- figuraient au budget sous forme de crédit d'investissement. Mais au vu des longs délais de commande, cette somme a été modifiée en subvention, car Mme MASSARENTI craignait de ne pouvoir obtenir le matériel désiré à temps.

Un commissaire s'interroge sur l'effet de la subvention, ce qui implique que le matériel appartiendrait à la crèche et qu'elle pourrait l'emporter si elle décide de déménager.

M. BAERTSCHI répond que si cela venait à arriver, les meubles font partie de la maison qui appartient à la Ville de Lancy, donc ils resteraient propriété de Lancy. Ce que confirme également M. DEMIERRE, qui conclura en informant que bien qu'il s'agisse d'une subvention, l'argent n'ira pas directement sur le compte de l'association, mais sera utilisé sur la base des factures des commandes.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. VINCENT : en préambule, et pour éviter tout quiproquo, je dirai que le PLR est pour l'accroissement du nombre de crèches, cela fait d'ailleurs partie de notre programme pour la prochaine législature.

En revanche, ce qui nous gêne assez fortement dans cet arrêté, c'est effectivement le fait que l'on passe en subvention et que l'on donne Fr. 445'000.— à une association qui pourrait, comme on l'a dit, dans 6 mois, 9 mois, une année, dire : écoutez, cela ne nous convient pas, on s'en va et on prend tout le matériel qu'on a acheté avec cet argent.

Certes, l'argent sera versé au fur et à mesure des achats, mais je ne sais pas si le magistrat en charge a fait un peu d'armée, moi j'en ai fait un peu et il s'avère que quand on avait un budget, on allait jusqu'au bout de ce budget quoi qu'il advienne et quoi que l'on fasse, même si on devait rouler jour et nuit.

Si j'étais membre de cette association et qu'après Fr. 350'000.— j'avais tout ce qui me convient, je me ferais un point d'honneur à dépenser les Fr. 100'000.— restants simplement pour une vision future, car si j'avais un autre projet, ces Fr. 100'000.— me seraient indispensables et il faudrait absolument les utiliser.

Donner comme cela un blanc-seing de Fr. 445'000.— à une association, cela nous dérange, au PLR, assez fortement, d'autant plus que j'ai ici un rapport, rédigé à l'époque pour l'ONU, pour l'ouverture d'une crèche d'une taille à peu près similaire, et qui cite nommément Lancy en disant que cette dernière compte globalement Fr. 4'600.— de frais d'investissement mobilier pour ses crèches et que, eux, se targuent de faire la même chose pour Fr. 3'500.--, ce qui veut dire pour environ 25% de moins.

Encore une fois, on avait discuté à la construction de cette crèche, mais nous sommes toujours de 25 à 35% plus cher que les autres. Honnêtement, pour un prix similaire, le PLR préfère avoir trois crèches plutôt que deux. Mon Dieu, pourquoi ne sommes-nous pas capables de faire aussi bien que les autres et sommes-nous toujours les plus chers pour les constructions et pour les investissements ?

Sans compter, de plus, qu'en 2012 - date de ce rapport - l'Euro était encore à 1.20, on est 15% plus bas aujourd'hui avec des meubles qui sont certifiés européens, donc venant de l'Europe. Je pense que l'on pourrait diminuer cette facture en tout cas de 15 à 20% sans que cela porte préjudice aux enfants qui fréquenteront cette crèche.

Le groupe PLR propose un retour en commission de cet arrêté, pour avoir un réel projet de la crèche, c'est-à-dire que l'on sache exactement ce que l'on paie et pourquoi on le paie à ce prix-là, et pour qu'il y ait une réelle surveillance, plutôt que de donner Fr. 445'000.— à une association qui, croyez-moi, les dépensera jusqu'au dernier centime, parce que c'est dans la nature des choses et que si j'étais à sa place je ferais la même chose.

Mme FLOREY BARDET : pour ma part, je ne suis pas trop d'accord avec un retour en commission, parce que cette crèche ouvre au mois de septembre et, vu le délai pour les commandes, comme il a été mentionné, ce ne sera pas possible.

Par rapport aux montants, cette somme est effectivement un peu gonflée, étant donné que l'Euro est en baisse et qu'on espère bien que le montant ne sera pas le même que le montant de la subvention.

Séance ordinaire du 26 février 2015

Par contre, il a été discuté en commission d'ajouter une clause dans l'arrêté, afin qu'en cas de déménagement les meubles restent propriétés de Lancy. C'est une question qui a été posée par plusieurs commissaires et je n'ai pas vu cette clause dans l'arrêté.

M. MATHIEU : je comprends tout à fait les préoccupations des gens qui ont parlé avant moi. Je propose tout simplement que le Conseil administratif établisse une convention avec la crèche qui dit que le mobilier reste propriété de la Ville de Lancy et qu'elle doit se contenter de la liste prévue pour les Fr. 445'000.--.

M. BAERTSCHI : je n'avais pas le document de l'ONU, donc je ne peux pas comparer ce que l'ONU fait avec ce que la Ville de Lancy fait.

La somme, telle qu'elle est demandée, est inscrite au budget, donc vous avez déjà voté sur la somme elle-même. De ce côté, il ne devrait pas y avoir de nouveautés.

L'Euro, oui, il a été dit, M. VINCENT, qu'il est fort possible que cette somme soit exagérée en fonction de l'évolution de l'Euro, mais l'Euro bouge beaucoup et entre le moment où on achète et le moment où la facture arrive, il peut y avoir des modifications.

Il a été dit en commission, ce n'est bien entendu pas une garantie, que la facture serait certainement moindre que celle qui nous a été présentée, mais on ne peut pas prendre une décision en fonction du cours des changes. C'est une somme maximale qui, nous a-t-on dit - mais on n'est pas obligé de le croire -, sera certainement plus faible.

Sur la garantie, comme Mme FLOREY BARDET l'a dit, cette question d'imaginer qu'une association parte avec les meubles nous a semblé un peu irréaliste, voire surréaliste. Je veux bien, comme M. MATHIEU le dit, que l'on fasse une petite convention pour dire que c'est du matériel payé par la Ville de Lancy mais commandé par la crèche parce qu'elle connaît mieux le matériel qu'il lui faut. De ce côté, je ne vois pas où est le problème.

On peut faire une convention en plus, cela ne me pose aucun problème, mais sachez qu'il est évident pour nous que cette facilité de commande est due au fait que ce sont des professionnels et que, certes, je crois qu'il a été admis en commission, M. VINCENT, que le matériel n'était pas très bon marché, mais quand on voit le temps que le matériel va être utilisé, je préfère mettre 100 pour vingt ans que 50 pour huit ans.

Il y a aussi un investissement pour l'avenir et je ne pense pas que les crèches vont disparaître d'ici à quelques années. Cela ne me gêne pas, d'ailleurs cela a été dit en commission, c'est du matériel cher, mais d'excellente qualité, donc qui ne devra pas être remplacé trop rapidement. Vous savez que bon marché est toujours trop cher dans le cadre du budget.

C'est la raison pour laquelle la commission a préavisé favorablement, cela a été dit, mais cette somme est parfaitement conforme à ce que vous avez voté dans le cadre du budget.

Je vous invite à ne pas renvoyer ceci en commission, parce que cela va aller au contraire du Conseil administratif et de la directrice de la crèche qui aimerait justement ne pas se retrouver début septembre avec du matériel qui n'est pas complètement arrivé.

Mme GACHET CREFFIELD : par rapport à cet arrêté, lors de la commission on a beaucoup échangé. Les propos de la directrice étaient très clairs par rapport aux délais, il faut savoir qu'il y a un délai au niveau de la commande et de la livraison de l'ordre de 5 à 6 mois. C'est cette pression du temps qui a fait que les commissaires ont soutenu cet arrêté, mais il faut quand

Séance ordinaire du 26 février 2015

même relever qu'on a eu très peu d'informations pour se positionner sur le montant demandé.

Je souhaiterais - et c'est une demande pour les prochains dossiers - que l'on puisse avoir un petit peu plus d'informations qu'un montant global avec une centaine de lits, du matériel pour la cuisine, deux-trois bricoles pour dessiner, c'est à peu près tout ce qui nous a été présenté.

C'est vrai que sous la contrainte du temps, on a soutenu cet arrêté, mais dans un futur à venir, je vous dis très clairement que, si je devais être réélue, je m'opposerais à rediscuter, dans ces termes-là avec aussi peu de documents, un arrêté pour lequel finalement on vote un blanc-seing avec un montant d'un demi-million.

M. VINCENT : j'ai juste une remarque. Combien de temps faut-il pour construire une école ? Combien de temps faut-il pour construire une crèche ? On a voté des budgets pour la construction de l'école du Sapay il y a de longs mois, pour la crèche également, et c'est toujours à la dernière minute que l'on doit voter en catastrophe des budgets.

Pour Fr. 445'000.— cette fois, pour les accords avec Plan-les-Ouates - on vient de nous annoncer que Plan-les-Ouates refuse le groupement intercommunal - dans 6 mois les enfants de notre commune vont entrer dans cette école, aucune convention n'est décidée avec Lancy, alors que cette école a commencé à se construire il y a des mois.

Je ne comprends pas comment on arrive à si mal gérer notre planning. Je pense que là il y a un sérieux problème, qui sera certainement réglé lors de la prochaine législature puisqu'il y aura d'autres conseillers administratifs, mais il faut corriger cela. Ce n'est pas possible de toujours travailler dans l'urgence où parce qu'on est pressé, on est obligé d'accepter n'importe quoi. Je trouve cela complètement aberrant.

Mme FLOREY BARDET : je comprends tout à fait ce qui vient d'être dit. Les Fr. 445'000.--, on le rappelle, on les a déjà votés dans le cadre du crédit d'investissement, cela figure déjà au budget. C'est uniquement la Commission des affaires sociales qui s'est prononcée sur les meubles de cette crèche. On avait quand même le temps de le voir.

Mais il est vrai que, comme l'a précisé une des commissaires, on nous a fourni un document un peu léger.

M. BONFANTI : un élément qui n'a pas encore été dit mais qui a son importance, c'est qu'une partie de ce mobilier sera personnalisée, c'est-à-dire qu'on va tenir compte de la morphologie des pièces qui vont être construites spécifiquement pour la crèche. Ce n'est donc pas du mobilier que l'on peut trouver déjà tout fait. Cela prend beaucoup de temps, comme nous l'a dit la responsable de la crèche.

L'autre problème qui va intervenir, c'est que d'autres crèches sont en train d'ouvrir en ville de Genève et dans d'autres communes et les fournisseurs sont les mêmes. Le but était de pouvoir faire réaliser ces meubles et passer une commande avant que les travaux ne commencent pour les autres crèches, car les fournisseurs ne peuvent pas contenter tout le monde. On se serait retrouvé avec une crèche sans meuble, c'est effectivement un gros problème. Quand la directrice a su que d'autres crèches allaient ouvrir en même temps que la nôtre, elle s'est rendu compte de l'importance de la commande.

Séance ordinaire du 26 février 2015

On peut aussi ajouter qu'elle est venue en commission avec un classeur d'une certaine épaisseur, elle avait toutes les informations. Ce que l'on peut regretter, c'est de ne pas avoir eu un document, comme on en a pour les constructions, avec un résumé et la somme dépensée pour chaque poste. Moi qui suis à la Commission des travaux et constructions, je suis habitué à cela, là ce n'était pas le cas.

Il faut dire aussi qu'elle n'est pas habituée à être auditionnée en commission, donc elle ne s'attendait pas à ce qu'on lui pose des questions aussi précises à ce niveau-là. De notre côté, on était un peu peiné, mais on comprend aussi qu'elle a effectué un travail incroyable, elle a passé énormément de temps dans le choix du mobilier avec plusieurs documents à sa disposition. Je pense que l'on peut la féliciter pour cela et on ne peut que regretter de devoir travailler dans la rapidité, mais c'est pour éviter d'ouvrir une crèche sans meuble.

M. FAVRE : j'aimerais juste m'insurger une dernière fois contre la théorie qui dit que parce qu'on a voté le budget, on a accepté le crédit. Cela ne va pas. Sinon on vote le budget à Fr. 110 millions et on se revoit une année après. C'est normal que chaque fois que le crédit revient on en discute.

M. FONTAINE : je pense que M. MATHIEU nous a présenté un amendement à ajouter à l'arrêté qui est parfait. Je souhaiterais qu'il le répète, rajoutons-le et votons-le ! Comme cela, on règle cette histoire. On a bien entendu les doléances de certains commissaires, je pense qu'ils ont raison, on fera mieux la prochaine fois. Mais votons cet arrêté avec l'amendement de M. MATHIEU.

M. MARTIGNANO : puisque certaines personnes de cette assemblée veulent faire de la politique politicienne, je peux quand même leur dire que lorsqu'on a voté le crédit de construction de cette crèche, on nous a toujours dit que le mobilier viendrait plus tard puisque la directrice était en train d'étudier la question, vu les complexités qui ont déjà été exposées.

Quand j'entends que ce n'est pas parce qu'on a déjà voté ce crédit dans le budget de la commune, nous avons eu un certain nombre de séances de Commission des finances où on a épluché en long, en large et en travers, les lignes budgétaires, on aurait pu poser la question de pourquoi une telle subvention pour l'achat de ces meubles.

Je rejoins M. MATHIEU et M. FONTAINE, on fera mieux la prochaine fois, mais arrêtons cette joute verbale inutile et peu productive pour les enfants de la commune.

M. VINCENT : j'aimerais ajouter que, dans le budget, il ne s'agissait pas d'une subvention. Cela change passablement les choses.

M. HAAS : on a été saisi d'une demande de renvoi en Commission des affaires sociales, on va d'abord voter cette proposition.

La proposition de renvoi en Commission des affaires sociales est refusée par 27 non, 3 oui, 0 abstention.

M. MATHIEU : j'aimerais ajouter à l'arrêté l'amendement suivant :

« charge le Conseil administratif d'établir une convention stipulant que le matériel reste propriété de la Ville de Lancy et listant ledit matériel ».

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. HAAS : nous allons voter cette proposition.

L'amendement proposé par M. MATHIEU est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. HAAS : nous passons au vote de l'arrêté avec cette dernière modification.

Vu le crédit d'investissement de Fr. 11'012'000.--, voté le 30 janvier 2014, pour la construction d'une crèche dans le nouveau quartier de la Chapelle,

Vu que ce crédit d'investissement ne comprenait pas la fourniture de l'ameublement mobile pour cette institution,

Vu qu'une somme de Fr. 445'000.-- figure au budget des investissements 2015 pour l'acquisition des meubles, jeux et autre matériel utiles au fonctionnement de cette institution,

Attendu que la crèche Les Couleurs du Monde, qui va diriger et gérer la crèche de la Chapelle, a préparé dans le détail la liste des équipements nécessaires et leur prix,

Attendu que, dans ces conditions, il semble préférable de confier le dossier d'acquisition du mobilier aux futurs responsables de la crèche de la Chapelle et de leur octroyer une subvention d'investissement leur permettant de passer toutes les commandes nécessaires,

Vu le rapport de la Commission des affaires sociales, séance du 4 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'autoriser le Conseil administratif à verser une subvention de Fr. 445'000.-- à l'association Les Couleurs du Monde pour lui permettre d'acquérir le mobilier, jeux et équipements mobiles destinés à la future crèche de la Chapelle ;*
2. *de charger le Conseil administratif d'établir une convention stipulant que ce matériel reste propriété de la Ville de Lancy et listant ledit matériel,*
3. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 565, compte 541700.565844,*
4. *de porter cette somme au bilan, rubrique 165, compte 541700.165001,*
5. *d'amortir cette somme en 5 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 541710.331000.*

L'arrêté amendé 7) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 26 février 2015

- 8) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 février 2015**
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 février 2015 - Rapporteur : M. Damien SIDLER

Rénovation de la dalle du parking de l'immeuble 70, route du Pont-Butin – Crédit d'investissement (Fr. 2'250'000.--)

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle qu'il s'agit de travaux très lourds et très onéreux, mais relativement simples, puisqu'il faut enlever la pseudo-étanchéité de la dalle actuelle. Ce parking, tant extérieur qu'en sous-sol a l'âge du bâtiment qui l'entoure et a rencontré, depuis quelques années, un certain nombre de problèmes d'étanchéité qui génèrent des coulures sur les voitures. Le projet prévoyant d'enlever la dalle, il faudra donc trouver des solutions pour faire les travaux en phasage et permettre aux habitants de trouver des places de parking dans les environs.

M. VUISSA, du bureau Arcame, expose que le bâtiment, comme le parking, date des années 70. La particularité de cette dalle est qu'elle a été conçue sans étanchéité, comme cela se faisait dans le passé. On misait sur le revêtement bitumeux pour assurer l'étanchéité. Or, le revêtement travaille, les écoulements suintent et les problèmes d'eau deviennent impossibles à gérer. Il y a eu des tentatives de réparation, qui ont occasionné pas mal de frais, de l'ordre de Fr. 200'000.--, mais il n'a pas été possible, en installant des caissons, de récupérer l'eau qui a continué de suinter et de couler sur les voitures.

Pour remédier à cette situation, M. VUISSA explique qu'il faut enlever tout le revêtement, traiter la carbonatation et remettre une couche d'étanchéité. Il conviendra de récréer un système de drainage afin d'évacuer les eaux de surface pour qu'elles ne stagnent pas. La dernière étape, une fois l'étanchéité refaite, serait de refaire un revêtement bitumineux, des espaces de parking en diminuant aussi le trottoir afin d'agrandir quelque peu la surface de parking. Au plan technique, il conviendra de travailler en deux temps, voire en quatre temps, en créant les accès nécessaires, lors de chaque phasage. Enfin, il faudra refaire les peintures et remettre les aménagements extérieurs.

Un commissaire s'interroge sur la durée des travaux et s'il est prévu un accès pour les handicapés.

On lui répond que les travaux dureront entre dix et douze mois, en fonction de la manière dont on va pouvoir aborder le problème. Si le travail doit se faire en quatre parties, c'est plus long, s'il peut être réalisé en deux parties, on peut l'estimer à 10 mois. Il faudra aussi travailler en fonction des intempéries. Quant aux accès pour les handicapés, une rampe est prévue.

A la question d'un commissaire concernant le nombre de places, on nous répond 80 places à l'extérieur et 120 à l'intérieur. Les bénéficiaires ne perdront pas la jouissance complète de leurs places, cela dépendra des possibilités que l'on va trouver dans les environs. Une étude sur des disponibilités sur la place devant le collège et aux abords du parc Navazza est en cours.

Une autre question est posée sur ce qui va se passer si l'on admet comme étant impossible de trouver 30 places pendant le phasage des travaux.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. VUISSA répond qu'à la limite, s'il n'était pas possible de trouver 30 places, on pourrait aménager un parking provisoire.

Un commissaire observe que le coût par place, en fonction des travaux à entreprendre est élevé. Il représente quand même 50% du coût de la place d'un parking neuf. S'agissant du crédit demandé, il souhaiterait savoir si le montant représente des soumissions ou des devis.

M. VUISSA répond que pour l'instant, c'est un devis général. On pourrait penser à une réduction de 5% en fonction de la concurrence.

Un commissaire relève que le coût de la réfection du parking de l'immeuble en question est certes important mais il sera pratiquement neuf. Il se demande si l'on ne peut pas reporter une partie des frais sur le bail puisqu'il s'agit d'une rénovation.

M. le Conseiller administratif explique qu'il y a un certain nombre de facteurs à prendre en considération avant de prendre la décision d'une éventuelle augmentation de loyer.

Il nous fait remarquer aussi certains commissaires ont l'impression qu'on gaspille l'argent du contribuable et qu'on veut faire des choses luxueuses. Mais il ne s'agit que de remettre en état le bâti existant. Par ailleurs, il y aura une procédure de marchés publics, des montants qui seront analysés et avec la concurrence, le coût final sera peut-être moins élevé.

Une question est posée sur ce qu'il est prévu en termes de communication aux locataires.

M. VUISSA répond qu'une ligne de conduite va être établie pour les avertir, les informer des possibilités de parking, leur donner un planning des travaux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de l'arrêté puis procède au vote.

- L'arrêté est accepté par 6 oui, 2 abstentions

M. SIDLER présente le sujet : M. LANCE indique que le montant des travaux présenté est plus important que ce que prévoyait le budget des investissements, qui était de Fr. 1.8 million. Cette différence est due au fait que les chiffres définitifs n'avaient pas encore été fixés au moment de l'établissement du budget. M. CORAY précise que, depuis la première estimation des travaux, la dalle s'est nettement dégradée suite aux fortes pluies enregistrées ces dernières années. Des renforcements en fibre de carbone sont désormais nécessaires.

Des demandes complémentaires de la régie Brun concernant des postes paysages et extérieurs visant à répondre aux besoins des utilisateurs de l'immeuble ont encore été intégrées au crédit initial. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, les prix ont été vérifiés et des comparatifs ont été faits.

Pour la durée de l'intervention, des solutions en plusieurs étapes devront être trouvées pour les utilisateurs de la centaine de places du parking situées en sous-sol et en surface. Le parking de la Villa la Solitaire, attenant, sera agrandi de manière à y accueillir une vingtaine de véhicules.

M. LANCE indique que la Commune de Lancy applique la même politique de prix des places de parking sur l'ensemble de ses immeubles locatifs : Fr. 80.- par mois en extérieur et 120.- en intérieur, des prix bas comparativement aux prix pratiqués dans le secteur privé. Il serait mal

Séance ordinaire du 26 février 2015

venu d'augmenter les loyers des places de parking en question compte tenu du fait que les locataires subiront des nuisances pendant la durée des travaux.

Un commissaire, jugeant le prix des travaux extrêmement élevé, est en faveur de solutions plus économiques, d'autant plus que la réfection du parking des Palettes n'a coûté que Fr. 500'000.--.

Un autre commissaire trouve au contraire qu'une réfection complète du parking pour garantir une étanchéité pérenne est une solution probablement plus économique pour la commune sur le long terme puisqu'elle doit payer actuellement pour les dégâts que subissent les véhicules des locataires.

Un troisième commissaire se demande si la commune ne subventionne pas indirectement la mise à disposition de places de parking par des prix ne reflétant pas la réalité des coûts.

Après un rapide tour de table, la commission demande qu'une étude soit faite sur l'historique des prix pratiqués pour les places de parking, le temps de retour sur cet investissement en considérant le prix actuel et les conséquences d'une éventuelle augmentation afin que le sujet soit traité dans une prochaine commission.

L'arrêté est adopté par 8 voix et 3 abstentions.

Mme GACHET CREFFIELD : lors de la commission, les commissaires DC ont émis toute une série de réserves, non pas quant à la nécessité d'entreprendre des travaux, mais sur des questions liées à la planification des travaux, à la communication aux locataires - puisqu'il faudra globalement trouver dans la mesure du possible entre 50 et 60 places de parking dans les alentours durant environ une année - et sur la question du coût.

Compte tenu des réponses avancées, nous souhaitons que ce point soit repris en Commission des travaux en attendant d'avoir plus d'informations concernant la planification, le coût et les solutions alternatives proposées aux habitants.

M. GOLAY : ce soir, on vote des travaux qui ne paraissent pas forcément urgents car il s'agit de salissures sur les véhicules, mais la situation se dégrade de plus en plus. La commune paie des sommes relativement importantes aux locataires de ces places de parc pour des réparations. Attendre plus longtemps va impliquer des frais supplémentaires. Je pense qu'il faut séparer les choses. C'est au Conseil administratif d'organiser ce déplacement des véhicules qui se trouvent dans le sous-sol de l'immeuble 70, route du Pont-Butin et de ceux qui se trouvent dessus. Il y a des possibilités de séparer les travaux en deux, il est clair que cela a un coût, cela a été évoqué et cela a été pris en considération car c'est ce budget que l'on vote.

Le fait d'attendre de savoir comment cela va être organisé, cela peut aussi prendre du temps. Les travaux ne vont pas démarrer demain, cela laisse le temps au Conseil administratif de pouvoir intervenir et de trouver les bonnes solutions. Il les trouvera, on peut lui faire confiance, il est compétent en la matière pour organiser ce genre de situation. Sinon, c'est un manque de confiance par rapport à sa mission d'organiser. C'est ce que doit faire le Conseil administratif : proposer, informer et organiser. Aujourd'hui on vote un budget bien spécifique sur des travaux et non sur la façon dont on va arranger les locataires, même si le souci est important. Tout le monde peut comprendre que l'on doit trouver les meilleures solutions pour satisfaire les locataires et pour qu'ils n'aient pas trop de désagréments dans leur quotidien.

Tout cela pour dire qu'il ne faut pas encore retarder plus longtemps ces travaux, de toute façon cela ne sert à rien car il faudra les faire.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. VINCENT : cela fait des années maintenant que la régie répare par des bouts de chandelles ce parking. Il est tentant de faire des réparations qui tiennent la route. Mais il est certain qu'une organisation doit avoir lieu car, vu l'endroit que nous connaissons tous, il y a 200 voitures qui se parquent entre le collège, la bibliothèque, et ce qui restera du Vieux-chemin-d'Onex. Ce sera une telle gabegie qu'une organisation est essentielle et il faut avancer maintenant et faire ces travaux.

M. RENEVEY : je reprendrai tels quels les propos de M. GOLAY. Je rajouterai juste une dernière chose. Lorsqu'on regarde les constructions de ce genre, j'ai un seul exemple : le bâtiment administratif. Vous avez voté un crédit et vous saviez que le parking existant allait disparaître. Vous saviez que les travaux allaient durer presque deux ans. Il fallait trouver une solution pour replacer tous les locataires du groupe Mallet qui avaient une place sur ce parking, et tous les membres de l'administration qui avaient aussi des places. Nous avons trouvé des solutions et aujourd'hui le nouveau parking est construit, personne n'a été prétérité.

Donc, on va faire en sorte de trouver des solutions, comme pour le Bâtiment administratif, afin que les gens soient le moins possible lésés, même si l'on sait qu'il s'agit de gros travaux, étalés sur à peu près une année. On fera des phases différentes, on trouvera des solutions pour que les choses se passent du mieux possible.

M. FAVRE : si par hasard M. GOLAY se faisait élire au Conseil administratif et qu'il soit aux finances, il aura le plaisir d'avoir toutes les doléances des locataires à qui on va supprimer le stationnement durant des délais relativement longs.

Quand on parle de voitures endommagées, lundi il a plu, je me suis promené dans ce parking, je peux vous dire que je n'ai pas vu beaucoup d'eau couler à travers les dalles à cet endroit. Je maintiens ce que j'ai dit en commission. Le parking des Palettes, là c'était vraiment quelque chose de grave, des atteintes très sérieuses au niveau de l'étanchéité du béton. Je me suis promené dans le parking du 70, Pont-Butin, c'est une échelle de 1 à 5. Si vous voulez, lors de la prochaine séance de commission, on va une fois au Pont-Butin et une fois aux Palettes, vous pourrez comparer et on verra si j'ai vraiment tort. Je maintiens ma position.

Je souscris tout à fait à ce qu'a dit Mme GACHET CREFFIELD, dans le sens qu'il faut vraiment qu'on ait un schéma d'organisation de ces places de parc, car il n'y a rien dans ce périmètre, à part les places qui se trouvent devant le collège qui sont occupées par les enseignants dès le matin 8h00, donc les gens ne pourront y aller. Ils pourront prendre leur voiture dans l'intervalle mais il faut vraiment trouver des solutions. Ce qu'on demande pour la Commission des travaux, c'est qu'on nous fasse un petit schéma, que l'on nous dise exactement comment cela va être géré. Après, il y a plusieurs candidats dans cette salle au Conseil administratif, ils auront le plaisir d'avoir les plaintes des locataires quand les travaux vont commencer. Je suis sûr que cela aura lieu, donc bon courage aux successeurs des conseillers administratifs en place.

M. RENEVEY : je regrette une fois de plus que M. FAVRE ne veuille jamais verser un centime dans le patrimoine financier. On tergiverse, on discute dans le but de retarder un crédit.

Cela a été expliqué en commission, les travaux sont importants, cela fait des années et des années, c'est inéluctable, en fonction aussi de l'âge de ce bâtiment et l'absence d'étanchéité. Donc, il faut aujourd'hui réparer, de toute façon il faudra le faire. Après on peut discuter de la couleur de la peinture ou s'il faut mettre un peu plus de travaux par ci, par là, le fait est qu'il faut faire ces travaux et que c'est la façon la plus efficace de les faire que ce crédit qui est voté ici.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. MATHIEU : il ne faudrait pas confondre les incidents et jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce n'est pas parce qu'on ne pourra pas replacer 12 voitures dans le schéma du Conseil administratif que l'on ne va pas faire de travaux du tout. Ce n'est, d'après moi, pas un argument qui tient la route. On fait confiance au Conseil administratif pour réorganiser les places de parking, mais s'il n'arrive pas à replacer 3 voitures, cela ne remet pas en cause le fait que l'on ait envie de refaire ce parking.

M. FAVRE : il ne s'agit pas de 3 voitures, on parle de deux fois 80 voitures.

M. HAAS : je crois qu'il y a quelques éléments assez relevants, indiqués dans la première intervention de Mme GACHET CREFFIELD, qui étaient liés tant au nombre de véhicules qu'au calendrier et qu'on a évoqué aussi une visite des deux endroits qui pourrait s'organiser en commission.

M. GOLAY : puisque M. FAVRE parle de nombreuses plaintes qui arriveraient, je crois qu'aujourd'hui le Conseil administratif reçoit déjà des plaintes certainement beaucoup plus virulentes de la part des gens qui ont leur véhicule régulièrement endommagé. Cela coule, on répare, cela coule à nouveau et on repaie, on repaie et on repaie encore.

Je pense que, aujourd'hui, on a suffisamment attendu, il faut donner satisfaction et on peut comprendre M. FAVRE, qui habite dans cet immeuble, qu'il a certaines inquiétudes, mais je suis persuadé que le Conseil administratif y répondra de la meilleure façon.

M. HAAS : on est saisi d'une demande renvoi en Commission des travaux. Nous allons voter cette proposition.

La proposition de renvoi en Commission des travaux et constructions est refusée par 26 non, 4 oui, 0 abstention.

M. HAAS : nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

Vu les problèmes récurrents d'étanchéité, constatés depuis de nombreuses années, de la dalle du parking souterrain de l'immeuble 70, route du Pont-Butin ;

Vu que les infiltrations d'eau occasionnent des dégâts aux véhicules parkés ;

Vu la dégradation des bétons survenant avec le temps ;

Vu la nécessité d'envisager un assainissement en profondeur de la couverture du parking ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 février 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 17 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

Séance ordinaire du 26 février 2015

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'250'000.-- destiné à la rénovation de la dalle du parking 70, route du Pont-Butin ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 956100.503763,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 956100.123281,*

L'arrêté 8) est accepté par 26 oui, 0 non, 4 abstentions (voir annexe).

**9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 février 2015 – Rapporteur : M. Damien SIDLER**

**Liaison informatique des nouveaux bâtiments communaux administratifs en fibre optique
(boucles II et III) – Crédit d'investissement (Fr. 210'000.--)**

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. LANCE indique que ce crédit d'investissement est destiné à renforcer les réseaux informatiques entre les différents bâtiments administratifs et autres entités, notamment les crèches, pour répondre à l'augmentation de fichiers importants à transmettre entre membres de l'administration, et à créer de nouvelles liaisons entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy. Le développement de la fibre optique s'étalera sur plusieurs années. Le budget prévoit Fr. 130'000.-- en 2015, Fr. 40'000.-- en 2016, Fr. 20'000.-- en 2017 et Fr. 20'000.-- en 2018.

Le réseau est exclusivement dédié à l'administration communale, parfaitement sécurisé et présente une conception en boucles : la fibre part du BAM (Bâtiment administratif de la Mairie), passe par plusieurs annexes, avant de revenir au BAM. En cas de coupure, lors de travaux par exemple, les systèmes peuvent continuer à alimenter tous les sites grâce à la redondance qu'offre cette boucle.

La première boucle a permis une utilisation confortable de l'informatique communale, les boucles 2 et 3 permettront de relier les nouveaux bâtiments jusqu'au quartier de la Chapelle, la salle communale rénovée du Petit-Lancy, voire sur le long terme au nouveau bâtiment de la police municipale. Aux serveurs en commun s'ajoutent des serveurs excentrés, installés dans une salle tenue secrète.

Le montant du crédit d'investissement est très raisonnable car l'État de Genève a autorisé l'utilisation de ses tubes et il a été profité de chaque fouille pour installer les autres tubes nécessaires au passage de la fibre optique.

Les futurs bâtiments pourront être raccordés sur le grand réseau mis en place. Le système est relié au SIACG comme toutes les communes genevoises, à l'exception de la Ville de Genève.

Seul un lien direct en cuivre subsistera pour relier la crèche Les Couleurs du monde. Il sera amené à disparaître, à l'ouverture de la nouvelle crèche du quartier de la Chapelle située sur la boucle III.

Séance ordinaire du 26 février 2015

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. HAAS : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cet arrêté.

Vu l'évolution constante des technologies de l'information ;

Vu la nécessité de créer deux nouvelles boucles en fibre optique aux fins de liaison informatique de nouveaux bâtiments administratifs communaux, lesquelles délesteront la boucle I actuelle et équilibreront les charges du flux de données ;

Vu l'augmentation des infrastructures publiques, autant de bâtiments qui devront être reliés au réseau informatique lancéen ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 17 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 210'000.-- destiné à la liaison informatique des nouveaux bâtiments communaux administratifs en fibre optique (boucles II et III) ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 052132.506272,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 052132.146051,*
4. *d'amortir cette somme en 10 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 052132.331000.*

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

10) RESOLUTION DES GROUPES PDC, PLR, SOCIALISTE, MME RICHERT ET M. MATHIEU (LES VERTS) ET M. PERRENOUD (UDC), RELATIVE AU QUARTIER DE L'ADRET**EXPOSE DES MOTIFS**

Notre commune se trouve à la charnière du développement cantonal et occupe une position stratégique en matière d'essor du transport modal et des projets d'infrastructure en cours de réalisation, en particulier le CEVA. Cela implique une collaboration permettant d'assurer la réussite de la mise en œuvre de ces projets d'infrastructure, à même de satisfaire le plus grand nombre de citoyens de ce Canton et de faire fi de nos égoïsmes communaux.

Séance ordinaire du 26 février 2015

Ceci exposé, nous nous permettrons quand même de faire part du profond DESARROI ressenti, lors de la présentation à la Commission de l'aménagement du territoire de la Ville de Lancy, des projets de la DGT répondant à une sollicitation des TPG pour l'usage de la place de la Gare sise devant les futurs immeubles que doivent réaliser la FCLPA et la FCIL (Fondation communale pour le logement de personnes âgées de Lancy et Fondation communale immobilière de Lancy).

En effet, concrètement, le développement de périmètres sis en zone de développement, ce qui est le cas du périmètre de l'Adret, se fait par le biais de PLQ.

Celui qui nous a été présenté il y a quelques années nous a été vendu en soulignant la volonté d'en faire un éco-quartier à même de limiter les déplacements en transport individuel et soulignant la proximité des transports modaux, CEVA, tram 15, dont les arrêts à moins de deux cents mètres permettraient aux futurs habitants et travailleurs de ce périmètre d'être reliés à l'essentiel du canton.

Force est de constater qu'à aucun moment l'usage de la place de la Gare ne nous a été indiqué comme lieu de rebroussement et remise à l'heure des bus articulés de lignes provenant de la Champagne et de Veyrier. Lignes dont aucun futur occupant des immeubles à réaliser dans le PLQ de l'Adret n'aura usage.

Pour l'anecdote, les usagers en provenance de Veyrier souhaitant monter dans le CEVA descendront au Bachet pour le prendre. Pour ce qui est des lignes K et L, le rebroussement actuel aux Esserts semble donner satisfaction. Il n'est pas nécessaire de recommencer à les faire descendre à vide le pont de Lancy.

DEMANDE DE LA RESOLUTION

En fonction de ce qui précède, nous demandons au Conseil administratif de faire opposition à la requête en autorisation de construire DD 107611, qui vient d'être déposée, en demandant que la place de la Gare ne puisse servir de boucle de rebroussement des bus articulés et que ce transfert modal entre le CEVA et les bus TPG se fasse à l'emplacement de l'actuelle boucle de rebroussement du tram de l'autre côté de la route du Grand-Lancy.

Co signataires de la résolution les groupes et personnes suivantes :

Le groupe PDC

le groupe PLR

le groupe Socialiste

Mme. S. Richert et M. A. Mathieu du groupe Les Verts

M. P. Perrenoud du groupe UDC

M. GOLAY : bien sûr, on va participer à cette résolution, mais pour le procès-verbal, pourriez-vous faire en sorte de mentionner le MCG sur la résolution, je pense qu'il s'agit d'un oubli.

M. MATHIEU : la même chose pour les Verts. Il est vrai que tout a été fait en vitesse, on remercie le PDC de son travail. Ce n'est pas uniquement Mme RICHERT et moi-même qui signons, mais c'est l'ensemble des Verts.

M. HAAS : on mentionnera que le groupe des Verts et le MCG soutiennent cette résolution.

Mme RICHERT : effectivement, il s'agissait de l'ensemble du groupe des Verts. Nous sommes très contents de cette résolution. Nous approuvons l'exposé des motifs.

Séance ordinaire du 26 février 2015

Je voulais parler de ce qui nous a été présenté en Commission de l'aménagement du territoire étant donné que le rapport n'a pas été fait : la proposition que M. GUERITEY, responsable du service des travaux et de l'urbanisme, a faite en commission de travail avec la DGT, et les TPG, c'est-à-dire de proposer une gare routière pour que tous les bus arrivent à un certain endroit, de manière à ce que cela désengorge complètement toute cette partie, qui nous a été montrée tout à l'heure, mais qui est quand même assez proche de la gare routière.

De quoi s'agit-il ? Ce n'est pas simplement l'aboutissement de voies de bus dans un quartier de Lancy. C'est une vision beaucoup plus élargie qui concerne un projet global de transport modal à l'échelle du Grand Genève. Ce n'est pas juste trafiquer quelque chose dans notre petit coin.

De plus, par rapport au bien-être des gens – et là je dirai après quelque chose au nom de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN qui voulait intervenir ce soir – il a été souligné qu'il s'agirait d'un éco-quartier, c'est bien un éco-quartier sur lequel nous avons voté. Qui dit éco-quartier, dit quartier paisible, quartier où l'on se déplace agréablement, sans que l'on soit en train de surveiller certains bus qui vont passer. Là, je trouve que la réflexion du groupe de travail n'est pas allée au bout, parce que la qualité de vie est aussi importante.

Je prends maintenant la parole pour Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, qui n'a malheureusement pas pu être là ce soir.

« En tant que membre du bureau de l'association des EMS de Lancy et très engagée professionnellement dans la question de la qualité de vie des aînés, il est quelques points que je souhaiterais souligner en appui de la résolution déposée par nos collègues du PDC et de ses motivations auxquelles j'adhère totalement.

Tout d'abord, le projet a pris tout son sens dans l'idée d'un espace de vie, mêlant les générations et proposant des lieux conçus afin de favoriser le maintien ou la création de liens sociaux, notamment intergénérationnels. Et de l'intergénérationnel non seulement entre les âges extrêmes de la vie, mais entre toutes les générations, ce qui justifie notre souci d'intégrer très harmonieusement le projet de la Fondation communale immobilière de Lancy et celui de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de Lancy, et de les insérer dans un espace vital de qualité. Ce point me paraît d'ailleurs être bien plus largement un élément crucial du développement harmonieux de notre commune alors qu'elle est confrontée à de forts projets d'expansion. En effet, les aménagements extérieurs –notamment les espaces verts- sont des éléments clés du sentiment de qualité de l'environnement, avec des effets connus sur le stress ressenti des personnes.

Ensuite, en ce qui concerne plus spécifiquement les aînés, le projet sur lequel notre fondation planche depuis deux ans et pour lequel nous avons consulté de nombreux spécialistes, a pour objectif de permettre aux personnes d'y vivre le plus longtemps possible à domicile. Or il est connu que le maintien à domicile des aînés – notamment lié au maintien de leur santé psychologique, cognitive et physique - est favorisé par divers facteurs, dont la possibilité de continuer d'avoir des activités stimulantes sur le plan physique et social. Dans un environnement bétonné et constamment envahi de véhicules, on peut aisément concevoir que l'incitation à se livrer à ces activités va considérablement se réduire. Or la réduction des sorties, du mouvement, est associée à une augmentation de nombre de pathologies, notamment cardiovasculaires, ainsi qu'à une augmentation de l'ostéoporose et des troubles démentiels.

On peut aussi s'interroger aussi sur la qualité environnementale d'un tel lieu, les nanoparticules issues des véhicules à moteur – en particulier diesel - étant des facteurs connus de risque de maladies graves, notamment de cancers et de maladies neurodégénératives.

Séance ordinaire du 26 février 2015

On ne peut pas d'un côté recevoir de l'état des messages –tel le RD 952- incitant à favoriser les mesures de prévention pour favoriser un vieillissement de qualité, pousser à développer de nouvelles formes de logement pour les personnes âgées en perte d'autonomie, respectueuses de la qualité de vie des personnes, et condamner ces aspects de qualité de vie en étant prêt à sacrifier l'essence d'un projet tel que celui-ci en le cerclant de toutes parts par des voies de trafic.

Ce projet s'inscrit dans des aménagements qui modifieront radicalement le paysage de notre ville dans les années à venir, et il paraît donc essentiel de réfléchir bien en amont à une urbanisation respectueuse des conditions de vie des personnes qui seront amenées à y loger ou à y travailler, de manière à prévenir ce qui pourrait bien devenir à terme une aliénation collective.

Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

Mme RICHERT : je trouve cette réflexion très intéressante. C'est une philosophie qui porte loin.

M. HAAS : on a presque eu un exposé complémentaire qui nous a emmenés sur d'autres territoires, mais avec des enjeux qu'on aura certainement l'occasion de débattre encore.

Mme GACHET CREFFIELD : en qualité de membre du Conseil de fondation de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, je soutiendrai cette résolution.

En effet, le projet que la fondation souhaite développer dans le quartier de l'Adret prévoit un espace intergénérationnel qui permettra la mixité de la population. Cet espace répondra aux exigences d'un éco-quartier, il sera arborisé et aménagé de cheminements piétonniers. Il est envisagé également de créer un parcours santé intergénérationnel, ainsi que des espaces de jeux pour les enfants.

Dans ce contexte, on ne peut pas imaginer que cette future place jouxte une gare de rebroussement pour les TPG.

M. PAGE : il y a une chose dont il faut tenir compte au niveau de la circulation. Aujourd'hui, c'est un nouveau quartier qui va se construire, il y aura des habitants et il y aura des voitures, comme des scooters. L'accès à ce nouveau quartier est très peu fréquenté, demain il le sera davantage. Ce n'est pas deux immeubles qui vont se construire, il faut prévoir à long terme, avec tous les habitants qui vont y habiter.

Le problème, c'est que ces gens vont d'un côté sortir de leur quartier soit pour rejoindre la route des Acacias soit pour remonter la route du Grand-Lancy. Est-ce qu'ils pourront remonter la route du Grand-Lancy ? Je ne sais pas. Le même problème va exister lorsque ces mêmes personnes vont rentrer chez elles. Pourront-elles tourner à gauche, vu qu'il y aura le tram ? Et le problème est que, souvent et généralement, les bus et les trams ont l'accès en priorité.

Il y a une boucle existante, cette boucle il faut l'utiliser, il faut essayer de trouver la ressource maximum. En commission, j'ai demandé si, pour alléger la circulation, depuis la rampe du Pont-Rouge, il n'y avait pas une possibilité de creuser en-dessous pour rejoindre le nouveau quartier des Adrets. Malheureusement, ce n'est pas possible car l'Aire passe dessous.

Autre chose : on ne nous présente qu'un seul projet. Pour moi et d'autres commissaires, ce n'est pas suffisant. Lors des débats, une proposition a été faite de mettre ces arrêts et pouvoir tourner vers le parking de l'Etoile. A-t-on tenu compte du futur PAV qui sera en grand

Séance ordinaire du 26 février 2015

développement ? Pour moi, il y a de gros doutes et, comme je l'ai dit, au niveau de la circulation, il faudra en tenir compte parce que sinon ce sera le chaos et cela aura des répercussions non seulement sur le Grand-Lancy, mais aussi sur l'accès à la ville.

De plus, c'est un sujet sensible au niveau de l'aménagement, il faudra en tenir compte et revoir cela tous les deux ou trois mois pour savoir ce qu'ont décidé les TPG et la Direction générale de la mobilité.

M. FAVRE : j'aimerais remercier tous les groupes de la confiance témoignée et de nous suivre dans cette démarche.

Le problème de l'urgence est liée au fait que l'autorisation de construire a été déposée, le délai de recours courait, raison pour laquelle il ne fallait pas attendre encore un mois, voire deux mois pour déposer cette résolution. Il y a eu un peu de confusion, je vous prie de m'en excuser.

Deuxième remarque : s'il y a un journaliste de la Tribune de Genève dans la salle, l'autre jour j'ai lu un article concernant la boucle de rebroussement du tram des Semailles. Je vous rappelle que si on a pu intervenir au départ c'est suite à une résolution du PDC en octobre 2013 qui a déclenché le tout. Certains se sont accrochés aux wagons, mais c'est quand même le Conseil municipal qui a enclenché la bagarre, les autres ont pu être informés parce qu'une résolution a été déposée par le PDC au Conseil municipal, il en est de même pour ce sujet.

J'ai une autre remarque : ce qui nous a un peu alerté, si l'on prend l'exemple de la place de la Gare Cornavin, on ne sait plus si l'on est en zone piétonne, en zone voitures, ou en zone bus. Cette place de la gare est aménagée totalement librement, cela devient dangereux. Je parle de ceux qui vont prendre le train et qui passent devant la gare Cornavin. Tout le monde est très critique. C'est un peu ce qui nous est proposé là, qui renforce un peu également notre demande d'étude un peu plus poussée de ce sujet.

La dernière remarque, à l'attention de M. le Conseiller administratif, François BAERTSCHI, je ne me suis pas fait renverser par un bus à 6 ans, pas plus que par un tram, mais je vois quand même que cela pose des problèmes.

Dernière chose, au niveau technique, ce que l'on demande ce n'est pas que le Conseil administratif, lorsqu'il va recevoir le dossier pour préavis, dise : nous, on n'est pas d'accord, parce que le Conseil d'Etat peut écarter totalement ce préavis, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait un engagement formel par une lettre en disant : le Conseil municipal nous demande de faire recours formellement contre cette autorisation de construire et si l'autorisation est quand même accordée - on ne sera plus là pour vérifier - qu'il entame une procédure par un juriste pour attaquer cette autorisation de construire, fort de la majorité qui va se dégager sur le vote concernant cette résolution.

M. VINCENT : je ne vais pas rouvrir une plaie qui d'ailleurs est encore béante, qui est la gare ou la zone d'échange des Palettes. Aujourd'hui c'est cela, j'ai lu dans la Tribune de Genève aujourd'hui que demain c'est la gare d'autocar à la place Dorcière qui devrait être proche du Pont-Rouge. De quel côté des voies, c'est un gros point d'interrogation. J'ai un peu l'impression que le Canton se permet ou s'octroie le droit de nous « refiler » des choses qui ne sont jamais prévues et finalement on a que le droit de se taire par la suite.

J'insiste pour que le Conseil administratif agisse avec véhémence pour faire entendre nos voix au niveau du gouvernement.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. FLURY : le groupe MCG est signataire de cette résolution, donc on va la soutenir. En faveur de la réalisation d'un éco-quartier de qualité intergénérationnelle au niveau du Pont-Rouge. Je fais mienne les paroles de mon pré-opinant, M. VINCENT.

Je vais juste apporter une petite pierre à ceux qui ont des craintes : le groupe PLR a déposé un postulat au Grand Conseil en novembre 2014 demandant au Conseil d'Etat « *d'étudier l'opportunité d'un déplacement à court terme de la gare routière de Genève dans le secteur du Pont-Rouge ; d'examiner en particulier la possibilité de construire une gare routière en souterrain, (...)* ». Donc, la gare routière de la place Dorcière viendrait se greffer sur les travaux SOVALP-ADRET.

J'aimerais juste que vous intégriez cette notion sous l'angle de réflexion et vos craintes futures parce que ce n'est pas juste un bus TPG ou deux qui seront là, ce sont tous les cars pour Barcelone, Marseille et autres qui seront dans ce secteur.

Je vous remets le postulat en question, il est accessible sur Internet, donc il n'y a pas de secret.

M. BONFANTI : il se trouve que je suis membre du Conseil de déplacement de l'Etat de Genève, nous avons discuté de la gare routière, elle ne sera pas construite là. Je ne peux pas vous dire où elle le sera parce que je n'ai pas le droit de le dire, mais elle ne sera en tout cas pas là.

Pour revenir sur la gare qui va être construite au CEVA, on a de grosses difficultés dans la mesure où l'ATE – je suis vice-président de l'ATE Genève – a pris contact avec l'Etat de Genève il y a environ une année pour les problèmes d'accessibilité à cette gare et par rapport au nouveau quartier qui va être construit, il s'avère que l'Etat est plutôt fermé au niveau du dialogue, c'est-à-dire qu'il ne souhaite pas entrer en discussion avec les associations, même si nous avons alerté sur les problèmes d'accessibilité.

Je vous donne un exemple, on sait qu'une gare va être construite, on peut penser que les gens vont s'y diriger en voiture pour déposer des personnes, il s'avère qu'il y a une année auparavant, il n'y avait pas de dépose-minute prévue. Il y a des éléments comme cela qui ne sont pas prévus, ils sont en train de s'en rendre compte maintenant, mieux vaut tard que jamais, mais la difficulté qu'on va avoir avec l'Etat, c'est qu'il souhaite peu dépenser de l'argent et nous savons que pour ces modifications-là, il faudra dépenser de l'argent. L'Etat ne veut, pour l'instant, pas le faire, les CFF ne veulent pas non plus entrer dans cette voie-là, c'est toute la difficulté qu'on va avoir, que nous négocions avec l'Etat, c'est-à-dire de pouvoir modifier les PLQ qui nous ont été présentés, en plus, si j'ai bien compris, sans nous donner de plans qui nous permettent de comprendre la situation future.

M. FLURY : j'aimerais juste répondre à M. BONFANTI. Il semble que le postulat est toujours pendant au Grand Conseil, donc il n'y a aucune commission du Grand Conseil qui s'est penchée là-dessus et aucune décision législative n'est prise par le Grand Conseil. Donc, on ne peut pas préjuger maintenant de l'endroit où cette gare sera construite. La demande formelle de construction de la gare routière dans cet espace a été déposée par le PLR au Grand Conseil et le Grand Conseil n'a pas encore statué.

M. HAAS : nous avons pris note de cette précision. Cela étant, je crois qu'il y a une unanimité assez formelle qui se dégage autour de cette résolution et il a été rappelé que le calendrier et l'enjeu était de saisir le Conseil administratif de cette demande d'opposition et de pouvoir faire bouger les choses assez rapidement.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. BAERTSCHI : mercredi prochain, la Commission de l'aménagement du territoire va rencontrer le Département de l'urbanisme qui va parler des gares CEVA. Donc, on ne va pas attendre longtemps, affutez vos armes si vous voulez, mais ne tuez pas les personnes qui vont venir mercredi prochain.

Même si ce soir vous votez à l'unanimité, vous aurez encore l'occasion de dire les soucis que vous avez. Le Conseil administratif n'a aucun problème avec une telle résolution parce qu'il partage complètement cet avis, on a toujours dit que cette gare était mal fichue.

Cela nous aide aussi, mais vous aurez encore l'occasion mercredi prochain de rencontrer le Département de l'urbanisme. Et juste vous dire que cette autorisation, dont on nous a parlé en commission, ne nous est pas encore arrivée.

M. FAVRE : la requête va arriver chez vous pour la demande d'un préavis, mais vous pouvez déjà écrire demain matin – si vous voulez je vous envoie un modèle par e-mail – pour dire que le Conseil administratif, suite à un vote du Conseil municipal, fait recours pour telles raisons contre l'autorisation de construire et ensuite vous donnerez un préavis défavorable, d'accord, mais ce que je vous demande c'est un recours formel, car le préavis, cela arrive souvent, n'est pas forcément suivi.

M. HAAS : nous allons passer au vote.

La résolution est acceptée par 29 oui, 0 non, 1 abstention (voir annexe).

**11) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 2 février 2015 –
Rapporteuse : Mme Luisa PENTZKE**

a) Réflexion sur les animations proposées à Lancy sur le thème de la lecture
=====

Mme PENTZKE présente le sujet : la séance commence par une visite de la bibliothèque rénovée qui a rouvert ses portes en juillet 2011. Mme ANDREY introduit cette visite en indiquant que la bibliothèque propose un peu plus 33'000 documents en libre accès, 20'000 pour le secteur adultes et 13'000 pour le secteur enfants. On compte en moyenne 7'000 prêts mensuels.

En ce qui concerne les animations proposées par la bibliothèque, Mme ANDREY nous communique :

- des lectures hivernales tous les mercredis composées de quatre lectures suivies d'un goûter,
- un rendez-vous mensuel, *Né pour lire*, ainsi que *Nés pour rire*,
- il existe aussi des rendez-vous plus saisonniers et thématiques : par exemple le mercredi 1^{er} avril, des histoires de Pâques et le 28 octobre ce sont les Histoires à faire peur qui ont un grand succès,
- il existe aussi une activité à Noël et une activité concernant la découverte du kamishibai.

Hormis ces animations, Mme ANDREY mentionne les visites de classes :

- La bibliothèque en a accueilli 56,
- La bibliothèque accueille beaucoup de classes d'Onex et du Petit Lancy,

Séance ordinaire du 26 février 2015

C'est dans le cadre des animations que le prix Chronos, organisé par l'association Viva, nous a été présenté. Il s'agit de faire lire les livres à des jurys d'enfants et ensuite de faire lire celui qui a remporté le plus de suffrages avec des aînés.

Il existe aussi les manifestations « Livres à Lancy » et la Journée du livre.

b) Information sur le service de la culture et de la communication

=====

Mme PENTZKE présente le sujet : le service de la culture et de la communication est réorganisé, il a été officiellement présenté fin 2013 au Conseil municipal, la cheffe de service étant Mme BOUSSINA. Un nouveau poste a été attribué et une assistante de communication a été nommée fin 2012.

M. LANCE confirme qu'aujourd'hui le service de la culture et de la communication connaît une nouvelle étape avec l'engagement de Mme Mathilde BABEL ROSTAN en tant que responsable des affaires culturelles, suite au prochain départ à la retraite de Mme MAMIE.

M. LANCE souhaite également informer de la parution récente d'une annonce visant à engager une nouvelle secrétaire affectée au service en entier, pour le côté culturel et le côté communication.

c) Divers

=====

Mme PENTZKE présente le sujet :

Festival Antigél et exposition Reverse

Lancy participe au festival depuis sa première mouture il y a cinq ans, ainsi que d'autres activités dans le cadre de la Villa Bernasconi.

M. LANCE rappelle que l'exposition des artistes lancéens aura lieu le week-end du 27 au 29 mars à la ferme Marignac.

12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 3 février 2015 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**a) Elections municipales 2015 – Audition de représentants de la Fondation Lancy Médias concernant l'émission politique proposée dans le cadre des élections municipales**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. VON BURG, président de la commission des programmes, nous informe que la première étape sera la couverture des élections municipales. Les émissions diffusées à partir de début mars seront pilotées par les journalistes de Lancy TV. Il y aura 3 ou 4 émissions de type magazine journalistique sur les enjeux qui attendent la

Séance ordinaire du 26 février 2015

commune pour la prochaine législature. Ensuite, tous les partis seront appelés à s'exprimer sur ces enjeux.

M. VON BURG indique qu'une émission soit de débats, soit d'interviews des candidats au Conseil administratif aura lieu, avant le premier tour et avant le deuxième tour. Entre deux, il y aura des émissions pratiques pour expliquer comment voter et pourquoi voter. Suivi d'émissions de résultats et d'analyses après le premier tour et le deuxième.

En ce qui concerne la campagne du Conseil municipal, les interviews seront préenregistrées et montées, ce principe garantit l'égalité de traitement assurant à chaque participant le même temps de parole. Les horaires de diffusion auront lieu dans la tranche 18-20h avec de nombreuses rediffusions. Ces émissions auront pour but d'aider les Lancéens à élire le futur Conseil municipal, elles porteront sur les futurs enjeux principaux de la commune.

M. RUFENER, vice-président du Conseil de Fondation Lancy Médias, précise que ces émissions électorales s'ajouteront au programme habituel de Lancy TV et qu'elles sont couvertes par une subvention complémentaire, votée par le Conseil municipal dans le cadre du budget. Elle est due au fait qu'il s'agit là d'une prestation supplémentaire.

Il souligne ensuite que le rôle du conseil de fondation n'est pas de définir telle ou telle thématique, ce rôle revient au journaliste. Il s'assurera ensuite que le traitement est conforme à ce qu'il attend, c'est-à-dire que l'émission traite de contenu et que le traitement soit non partisan.

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. COLLEONI succèdera à M. ANNEN dans le groupe de travail sur l'intranet des Conseillers municipaux.

Suite à une question du président concernant la Charte éthique du personnel, il est apparu qu'elle aurait été validée par le Conseil administratif en date du 25 février 2014 sans que la commission n'en soit informée. Ce point fera l'objet de vérification dans les procès-verbaux et sera traité lors d'une prochaine commission.

**13) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 4 février 2015 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Fonctionnement de la représentation du Conseil municipal auprès des centres de
loisirs de la commune**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : suite à plusieurs confusions et problèmes, la commission s'est interrogée dernièrement sur le but de la fonction du délégué du Conseil municipal dans les centres de loisirs.

Sur demande de la commission, M. BAERSTCHI nous a remis un document intitulé « cahier des charges des représentants du Conseil municipal aux centres de loisirs et maisons de quartier » ; il relève l'esprit que devraient avoir les délégués des affaires sociales.

Séance ordinaire du 26 février 2015

L'étude de ce document a suscité de nombreuses observations et questions de la part des commissaires. Il en ressortira, entre autres, l'importance d'avoir un résumé régulier des activités par le délégué du Conseil municipal, lors des séances de Commission des affaires sociales, au moment des divers.

Il est décidé d'abolir la séance traditionnelle de juin avec la rencontre de tous les centres et maisons de quartier en même temps et son rapport annuel qui s'en suit, trop souvent plus d'actualité et qui en fin de compte n'en ressort que des ondes négatives de la part des centres ou commissaires.

La commission trouve plus constructif de faire le point de situation avec chaque association individuellement lors d'une Commission des affaires sociales.

Pour conclure, M. BAERTSCHI confirme à une commissaire que, pour cette législature, chaque délégué devra rendre son dernier rapport annuel lors de la séance du mois de mai.

b) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : pas de divers.

**14) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 février 2015 –
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO****Election du-de la Président-e**

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : nous n'avons plus de président suite à sa démission. C'est donc le doyen de la commission qui devait présider ad interim le temps que la commission élise un nouveau président. En l'occurrence, le doyen était M. FAVRE, du groupe PDC, qui a demandé au groupe Socialiste, moi en l'occurrence, de présenter la candidature du PDC, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, qui a été élue à la présidence de la commission.

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme VERGAIN : en tant que Présidente de la Commission des sports, je vous invite tous à participer à la course des conseillers municipaux du coteau de Bernex. Elle aura lieu le 25 avril 2015 à 16h15. Je prendrai les inscriptions.

M. FLURY : depuis que les lignes des bus K et L ont leur terminus à l'arrêt Louis-Hubert, l'arrêt du 21 a été déplacé d'une petite centaine de mètres sur les Grandes-Communes. Depuis ce moment, les passagers des bus 21 qui vont sur Onex et Cressy sont exposés en pleine bise, pleine pluie, pleine neige. Ma question au Conseiller administratif délégué est de savoir s'il est prévu de mettre un abribus à cet endroit et dans quel délai.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. HAAS : est-ce que le Conseiller administratif veut ou peut répondre à cette question maintenant ?

M. RENEVEY : non, il y sera répondu la prochaine fois.

M. MATHIEU : une invitation à tout le monde pour ce dimanche à 17h00 ; un apéritif canadien est organisé par le Contrat de quartier à l'occasion du dernier jour de la patinoire des Palettes.

Mme RICHERT : j'ai quelque chose de pas très agréable à mettre sur la table. Je dois parler de l'association mixCité et de la villa La Solitaire.

Vous savez que la villa La Solitaire est, depuis 2005, à disposition d'associations. Ces associations sont montées en fédération, elles occupent le 1^{er} étage et le sous-sol et les parties communes sont au rez-de-chaussée. La commune a mis à disposition l'utilisation de ces parties communes et l'association mixCité s'est proposée de gérer bénévolement les réservations et l'utilisation de la salle qu'on appelle « salle des fêtes » pour que les Lancéens puissent organiser des fêtes, anniversaires ou autres.

Si vous allez sur le site de l'association mixCité, vous remarquerez qu'il est exprimé vraiment textuellement que cette association, depuis le 1^{er} janvier 2015, n'assure plus les réservations. Quand vous lisez le texte qui est écrit dessous, vous vous rendez compte qu'il est question de feu, de tirs croisés, de la Commune et de la Fédération, qu'il y a des menaces d'exclusion, des termes qui sont assez forts.

J'ai donc pris mon téléphone et j'ai discuté avec le président du Comité de la Fédération. J'ai oublié de dire que l'association mixCité représente les habitants du quartier des Mouilles.

Là, j'ai appris que les personnes responsables de cette association, qui s'étaient chargées de la gestion de ces réservations - lesquelles se sont, je pense, déroulées correctement, le Conseil administratif pourra en témoigner. En tous les cas, j'ai appris que ces personnes sous-louaient ce local dont elles avaient la disposition. Les locaux sont à disposition moyennant un loyer payé par année par chaque association - donc elle sous-louait dans la semaine ce local à une école russe - à laquelle M. FONTAINE avait fait allusion - sans en avoir averti ni la Fédération - cela n'apparaissait pas au planning de cette association que demande la Fédération - ni semble-t-il la Commune - le Conseil administratif pourra l'assurer - et donc sans rétrocession à la Commune puisqu'elle sous-louait bien plus cher qu'elle louait à la Commune.

Ces fameux tirs-croisés sont plutôt en rapport avec cela - si l'on peut parler de tirs-croisés de la part de la Ville de Lancy.

Ce que je dois également signaler, c'est qu'il y a un malaise, un comportement extrêmement désagréable de ces deux personnes qui représentent cette association. Ce sont les membres de la Fédération qui le vivent, il y a des associations qui sont parties à cause de ce comportement depuis 2005.

J'en arrive à mes questions. Est-ce que la place de cette association a toujours lieu d'être dans la Fédération ? QUID de ce qu'elles doivent en émoluments ? Qu'est-ce que le Conseil administratif a l'intention de faire en réponse à cette lettre qui n'a rien à voir avec la gestion de locaux communs ?

Excusez-moi d'avoir fait un peu long ce soir, mais pour que tout le monde comprenne bien, j'étais obligée, et j'ai averti que c'était quelque chose de désagréable à parler.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. HAAS : parfois, même quand c'est désagréable, si l'on va à l'essentiel, cela passe encore plus vite.

M. BAERTSCHI : en effet, cela fait partie des joies et des douleurs de l'Exécutif d'avoir à faire à ce genre de difficultés, qui sont dues évidemment à des difficultés de personnes aussi. Il est vrai que je ne peux que confirmer l'essentiel des propos de Mme RICHERT, qui nous sont connus bien entendu, M. FONTAINE était déjà intervenu accessoirement pour des victimes de cette non-location, que nous avons exigée parce qu'il y avait manifestement – pas un abus de biens sociaux, mais cela y ressemblait un peu.

Nous avons donc exigé de mixCité qu'elle ne fasse plus de réservations puisqu'elle en a tiré profit, financièrement en tout cas. A la suite de cela, mixCité s'est engagée à rembourser l'argent qu'elle a perçu. C'est un engagement, nous attendons toujours le versement.

Sur le site Internet en effet, j'ai été interpellé par le président de la Fédération A4 et je ne peux que constater ce que vous avez dit. C'est toujours difficile pour le Conseil administratif, qui n'a pas d'intérêts personnels à mettre à disposition des locaux pour une association d'habitants, ce qui était demandé par eux depuis très longtemps. Nous étions très contents de pouvoir mettre la Solitaire à disposition, entre autres, de mixCité, qui s'appelait autrement à l'époque, et pour les habitants.

Il est vrai que cette confiance a été sacrément ébranlée et nous nous réservons la possibilité, comme il est prévu, de nous séparer de cette association. Celle-ci nous a demandé un entretien que nous allons certainement honorer, mais il faut reconnaître que c'est une situation difficile et que lorsque les gens crachent dans la main de ceux qui leur donnent à manger, c'est toujours un peu pénible.

Pour l'instant, je ne peux pas en dire plus, je ne peux que confirmer ce que Mme RICHERT nous dit, nous sommes en difficulté dans cette gestion.

M. GOLAY : vous savez tous que le Mouvement citoyens genevois est un parti visionnaire qui sait anticiper les problèmes, ce qui fait notre force et c'est pour cela que les citoyens nous apprécient énormément.

Nous avons parlé lors de la dernière séance du fait qu'il y avait une convention avec l'école du Sapay pour la gestion des finances et surtout pour décider de la répartition des frais qu'engendrera cette école intercommunale et comme on avait parlé longtemps de ce salaire de Fr. 172'000.— du directeur et qu'en plus cette organisation était une usine-à-gaz pour ce groupe de travail intercommunal, sachez que la Commune de Plan-les-Ouates a refusé cette convention pour les mêmes motifs que le MCG. Maintenant, on est devant un fait, qu'il faudra reprendre en main au sein de la Commune, comment va-t-on gérer cela. Je ne sais pas si le Conseil administratif est au courant, mais il faudra rediscuter de cela.

La question est comment le Conseil administratif va réagir par rapport à cet objet qui nous tenait à cœur.

M. HAAS : vision a posteriori, puisque nous avons eu cette information en début de séance. Je ne sais pas si M. le Maire veut reprendre la parole.

M. RENEVEY : je n'ai rien de plus à dire.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. MARTIGNANO : j'ai une information en vue du départ de M. Michel BELLEGO. C'est M. CALABRESE qui va lui succéder à la Commission des finances et c'est moi-même qui lui succéderai à la Commission des affaires sociales.

M. PERRENOUD : je reviens sur la place du 1^{er}-Août qui me tient à cœur. J'aimerais savoir pourquoi il y a un appel d'offres dans la Feuille d'avis officielle et pourquoi les travaux vont débiter en été 2015, alors que cet objet n'est pas encore passé en commission. Comment peut-on chiffrer des travaux alors que ce n'est pas encore passé en commission ? Est-ce que la commission l'acceptera ? Est-ce que le Conseil municipal l'acceptera ? Peut-être pas. Comment ces travaux peuvent-ils débiter en été 2015 si personne ne l'accepte ?

M. RENEVEY : c'est un procédé tout à fait usuel, c'est-à-dire que pour arriver devant une Commission des travaux avec un projet qui est un projet construit et surtout chiffré, il faut chiffrer ces projets. C'est la raison pour laquelle systématiquement pour tous les projets, nous allons de l'avant sur la procédure pour connaître ces montants. Evidemment, cela va dépendre après du vote, c'est toujours sujet à la décision du Conseil municipal. Si ce Conseil municipal adopte le projet tel qu'il est proposé, les travaux se font et si le Conseil municipal refuse ou amende ce projet, on en tient compte pour un nouveau projet. C'est une procédure tout à fait standard et cela se fait pour tous les projets.

M. PERRENOUD : comment peut-on chiffrer les travaux, alors qu'une résolution est pendante là au milieu et que l'on avait plusieurs versions au niveau des prix des fameux pavés ? C'est chiffrer, mais par vous-même et peut-être par un mandataire, mais en tout cas pas par la Commission et pas par les initiants de la résolution. Là, je m'étonne un peu sur la façon de faire.

M. VINCENT : j'ai été approché par un habitant de la place des Ormeaux, qui subit les skates sur cette place et qui est dans l'attente d'un skate plaza un peu plus loin. J'ai posé la question si en modifiant simplement le mobilier urbain, il y avait une possibilité de couper certaines lignes directrices des skateurs, afin de diminuer leurs ardeurs et s'il y a une possibilité de faire cette étude.

Une deuxième chose : M. GOLAY en a un peu parlé, alors je répondrai aux visionnaires à canne blanche. J'ai eu d'autres échos de Plan-les-Ouates où effectivement si le refus est patent, il semble que, de leur côté, ce soit vraiment par rapport à un manque de discussion, de compréhension, de coordination, de coopération, peu importe, avec Lancy, au niveau à la fois du Conseil administratif et peut-être d'ailleurs des présidents des commissions concernées de chaque côté - ce n'est pas Lancy ou Plan-les-Ouates qui est responsable - c'est plutôt les procédures et les processus qui avaient été mis en place. Quant à l'urgence, c'est un peu ce que j'ai dit tout à l'heure, finalement cette école ouvre dans 6 mois et on arrive avec cela. C'est plutôt dans cet esprit-là que Plan-les-Ouates avait refusé, mais elle a soif de discuter avec nous et de trouver un accord.

J'ai appris en début de séance effectivement qu'un courrier avait été envoyé. Il serait peut-être bien aussi de ne pas proposer simplement que Lancy reprenne cela sous son aile, mais que l'on communique avec eux et que l'on trouve une solution viable et intéressante pour tous.

M. FONTAINE : j'ai une question à M. LANCE car il a été cité dans un article du 20 minutes, où l'Etat parle de s'octroyer les gains de tous les parcomètres et l'on cite M. LANCE au milieu de cet article qui dit que c'est un peu fort de café. J'aimerais savoir si l'on peut avoir un retour en commission pour avoir un peu plus d'informations et savoir quelle couleur a le café.

Séance ordinaire du 26 février 2015

M. RENEVEY : pour la place des Ormeaux, nous avons reçu ce courrier. Nous avons répondu que d'un point de vue technique, tout ce qui pouvait être fait avait été fait, tout ce qui était bancs, rambardes et autres, avaient des moyens techniques pour empêcher les skateurs de les utiliser. Mais il semble qu'ils utilisent aussi les rampes pour les handicapés, mais sur ces rampes on ne peut pas mettre des éléments saillants pour des raisons que vous comprendrez fort bien.

A notre sens, c'est plutôt maintenant une problématique de la police ou de travailleurs sociaux pour essayer d'expliquer les choses aux différents utilisateurs. Dans le futur, effectivement un skate plaza devrait déporter tous les utilisateurs de ce quartier sur cette zone.

M. LANCE : un complément de réponse concernant la place des Ormeaux. Nous avons effectivement reçu une lettre de plainte concernant le bruit des skateurs et nous avons décidé, au Conseil administratif, que la police municipale prendra contact avec cette personne pour savoir exactement d'où proviennent ces bruits et surtout discuter avec lui pour voir ce qu'il en est.

Concernant les horodateurs, j'ai été effectivement interviewé par le journal « 20 minutes » la semaine passée. J'ai été très surpris parce que j'ai appris par ce journaliste que le Conseil d'Etat avait informé, par l'intermédiaire d'un communiqué de presse que je n'avais pas lu, qu'il allait appliquer la loi, c'est-à-dire harmoniser le fonctionnement des horodateurs sur le canton et que les recettes des horodateurs reviendraient ainsi au Canton.

Cela m'a surpris car Lancy a été l'une des premières communes à mettre en place des zones macarons hors ville de Genève. Nous avons dépensé beaucoup d'énergie et d'argent pour mettre en place ces zones macarons. Nous avons acheté des horodateurs. Nous avons conclu des conventions avec la Fondation des parkings pour l'entretien de ces horodateurs et également la relève des recettes des horodateurs et il est vrai que le solde de ces horodateurs, qui représente à peu près, selon les chiffres du service financier pour 2014, Fr. 135'000.--, revient ensuite à la Commune. Avec cette application de la loi, cette recette reviendrait à l'Etat.

Je trouve que la façon de communiquer du Conseil d'Etat n'est pas très adroite, car nous sommes en pleine discussion entre communes et Etat pour la suppression des doublons entre ces collectivités et c'est exactement un exemple qui pourrait être intégré à cette discussion de suppression des doublons.

A part cela, j'ai eu des informations du département de M. BARTHASSAT, comme quoi la chose n'était pas si simple à mettre en place, car en même temps la Ville de Genève, même si elle est en règle avec la loi, car la recette des horodateurs actuellement va au Canton, a décidé de faire recours auprès de l'Etat pour faire payer l'utilisation du domaine public de la Ville de Genève par les horodateurs à l'Etat de Genève.

On n'est pas encore sorti de l'auberge, il faudra encore négocier quelques années avec l'Etat pour régulariser cette situation. Mais effectivement, je trouve cela regrettable au niveau de la communication.

M. HAAS : je passe maintenant la parole à M. le Maire pour prendre congé de M. BELLEGO.

M. RENEVEY : effectivement, il m'appartient de dire quelques mots pour le départ de Michel BELLEGO.

Séance ordinaire du 26 février 2015

Monsieur BELLEGO, vous êtes entré au Conseil municipal en janvier 2014. Vous avez siégé à la Commission des affaires sociales et des finances. Vous étiez un représentant du Conseil municipal à Lancy TV ainsi qu'auprès de la maison de quartier du Plateau.

Même si vous êtes entré récemment au sein de votre Conseil, vous y avez immédiatement trouvé votre place et participé activement aux débats, n'hésitant pas à vous exprimer lors des séances plénières.

Doté d'un solide humour, vous avez su imprégner votre style et permettre de trouver des solutions de compromis en faveur de la collectivité.

Un très grand merci pour cette activité déployée et bon vent dans ta nouvelle Commune d'adoption, cher Michel.

J'aimerais te remettre un petit cadeau, au nom des autorités, afin de te remercier de ton implication au cours de ton mandat.

M. BELLEGO : je ne pensais pas faire de discours, mais juste vous dire le plaisir que j'ai eu à siéger dans cette assemblée, à participer aux commissions, l'intérêt que j'y ai trouvé par rapport à ce qu'on apprend et la façon dont on peut s'investir dans la vie communale, et tout le regret et la tristesse que j'ai à vous quitter ce soir pour des raisons de changement de domicile.

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 21h55.

Le Secrétaire :

Alessandro CALABRESE

Le Président :

Christian HAAS

Séance ordinaire du 26 février 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Christine BEUN : j'ai quelques questions, mis à part le fait de vous signaler que le nombre de signatures a été largement atteint concernant l'initiative pour une intégration respectueuse du tram à Lancy.

Lors du dernier Conseil municipal, vous nous avez dit que vous aviez choisi un projet pour Curé-Baud, un projet pour Semailles sur les quatre proposés. Nous aimerions savoir lequel vous avez choisi, quand pourrions-nous le voir et s'il reste encore des projets à venir.

Autre question concernant le projet pour le petit passage pour le tram des Palettes, s'il y a des projets qui ont été proposés ou présentés, et si oui, quand pourrions-nous les voir ?

Une dernière chose concernant la mobilité douce, par exemple le bus TOSA qui va être proposé sur la ligne 23. Certains d'entre nous, certains communiens ont proposé de faire aller le bus 23 non pas à la zone industrielle de Plan-les-Ouates, mais en direction des Cherpines au lieu du tram. Pourquoi pas le TOSA à la place du tram ?

M. RENEVEY : j'ai une partie de réponse, ensuite je laisserai mon collègue développer. Sur la proposition de la circulation du tram sur l'avenue du Curé-Baud, je reprends tels quels les mots de votre lettre d'ailleurs puisque vous étiez présente à cette séance, il n'y a rien de plus à dire que ce qui a été dit au Conseil municipal et ce qui a été rapporté lors de cette séance où vous étiez présente également au service des travaux. Nous avons expliqué que nous avons reçu de la part de l'Etat une proposition d'insertion de la mobilité deux-roues sur le chemin des Semailles, puisque dans le projet sur Curé-Baud, il y avait la circulation en site propre du tram, la circulation automobile et la circulation piétonne, mais que le gabarit ne permettait pas d'avoir une circulation deux-roues, laquelle se trouvait donc reportée sur le chemin des Semailles. C'est uniquement ce que nous avons dit et en commission et auprès de l'association ALMA lors de notre rendez-vous. M. CALABRESE a d'ailleurs lu la teneur de la lettre qui confirme ce que je viens de dire ici. Pour les autres points, je ne sais pas si M. BAERTSCHI a éventuellement des réponses à donner.

M. BAERTSCHI : des réponses, non, parce que je n'ai pas compris de quoi il s'agissait concernant le passage, vous me direz tout à l'heure au carnotzet à quoi vous faites allusion.

En revanche, pour le bus TOSA, on peut toujours remettre TOSA partout, mais il a été décidé que ce serait le tram qui passerait là, donc ce ne sera pas TOSA. Je suis désolé pour les adeptes de TOSA, mais le 23 sera là lui, je ne pense pas qu'on puisse modifier ceci, jusqu'à St-Julien. Voilà ce que je peux dire, mais ce n'est pas du tout de mon domaine.